



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 17 novembre 2020

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courriel adressé aux membres le 6 novembre 2020.

- Présents : 18 (liste d'émargement en annexe)
- Votants : 16 Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h05.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Christophe PETITGENET, représentant des enseignants, est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 31 aout 2020.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Installation des commissions
4. Conseil d'école du 10/11/2020
5. Tarifs 2021/2022
6. Budget initial 2021
7. Carte des emplois
8. Plan de formation continue
9. Questions diverses

Secrétaire de séance

Christophe PETITGENET

Le Proviseur

Stéphane GIRARD



Monsieur le Proviseur remercie tous les membres du Conseil d'Établissement de leur présence et félicite ceux d'entre eux qui ont été élus en tant que représentants, au titre de l'année scolaire 2020/2021. La séance est ouverte à 18h05. Après un tour de table de présentation des membres, M. Le Proviseur précise en réponse à une question des parents que le CE peut se doter d'un règlement intérieur, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Il propose de travailler un projet de règlement intérieur d'ici au prochain CE.

I. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 31 aout 2020

Le PV est adopté à l'unanimité, M. PETITGENET signale une erreur dans l'orthographe de son nom, qui sera donc corrigée. M. HEDIA souhaite savoir si les PV peuvent être publiés sur le site. M. Le Proviseur lui répond par l'affirmative en reconnaissant du retard dans les publications.

II. Approbation de l'ordre du jour

M. ZEIN, représentant des parents, regrette que le budget rectificatif n°2 de 2020 n'ait pas été présenté et s'étonne qu'on puisse présenter un BI 2021 reposant nécessairement sur un BR2, sans BR2. M. le Proviseur reconnaît qu'en raison de l'absence de la DAF titulaire, cette présentation n'a pas été faite et assure qu'elle le sera au prochain CE. Par ailleurs M. ZEIN ne comprend pas que le point sur la carte des emplois n'ait pas été accompagné de documents explicatifs ; M. le Proviseur lui répond qu'il a informé les membres du CE le 13/11, soit le lendemain du pré Comité Technique de l'AEFE. M. ZEIN déplore également l'absence de documents sur le plan de formation ; M. le Proviseur indique qu'il s'agira d'une information des membres sur la dernière cellule de formation continue et l'architecture globale du plan de formation de la Zone Afrique Occidentale. M. ZEIN émet donc une réserve sur les points 7 et 8 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

III. Installation des commissions

Les différentes commissions sont installées. Les représentants des personnels signalent quelques erreurs dans les documents reçus, la liste des commissions annexée à ce PV prend en compte ces remarques.

Liste des commissions en annexe 1

IV. Conseil d'école du 10/11/2020

Mme BREARD présente les différents points abordés au conseil d'école du 10/11/2020 :

- Bilan de la rentrée au primaire ; ouverture d'une classe supplémentaire en CP
- Point sur Eduka
- Présentation des évaluations diagnostiques
- Projets en primaire



- Formation continue
- Mot du Président de l'APELF

M. ZEIN déplore que dans le compte-rendu du conseil d'école, le point sur les actions entreprises par l'APELF et la Direction sur les aménagements autour du lycée ne soit pas plus développé, notamment les efforts consentis auprès de la Commune de Tevragh-Zeina, autorité municipale compétente (l'aménagement du quartier, la salubrité, l'accès aux parkings, la circulation dans les ruelles...), et l'investissement pour le nettoyage des espaces situés devant les entrées de l'établissement.

M. ZEIN recommande également à la directrice de revoir le PV du Conseil d'école, notamment la liste de présence, car certaines personnes sont citées comme présentes alors qu'elles étaient absentes et parfois même en dehors du pays.

V. Tarifs 2021/2022

En préambule, M. le Proviseur expose le contexte économique assez précaire dans lequel il convient selon lui de procéder aux augmentations de tarif proposées aux membres.

Tout d'abord, l'établissement est engagé dans le remboursement à l'AEFE du projet immobilier livré à la rentrée 2017 et dont la charge n'a peut-être pas été suffisamment anticipée.

Par ailleurs, il rappelle qu'en trois ans, l'établissement a perdu 7 postes d'EEMCP2, tous transformés il faut le souligner, en postes de résidents. Il s'agit là d'une charge qui pèse également sur le budget de l'établissement, d'autant que le taux de participation à la rémunération des résidents est passé de 53% à 60%.

Par ailleurs, si le secondaire bénéficie désormais de locaux modernes et parfaitement adaptés, certaines salles du primaire auront besoin d'être rénovées afin d'améliorer les conditions de travail de chacun, élèves et enseignants afin que tout l'établissement soit à niveau.

En outre, l'augmentation prévue des effectifs à l'horizon 2032 rendra nécessaire la construction de nouveaux espaces pédagogiques.

L'établissement doit donc se préparer et retrouver une capacité d'investissement pour mener une seconde phase immobilière dès lors que la première aura été remboursée.

Enfin, les écarts très importants entre les tarifs « français » « mauritaniens » et « tiers » méritent d'être corrigés.

M. ZEIN souhaiterait qu'un échéancier des remboursements à effectuer sur la première phase puisse être présenté aux membres du CE.

M. le Proviseur s'y engage.

M. PETITGENET rappelle que les parents d'élèves et les représentants des personnels avaient demandé le report du précédent CE concernant le vote des tarifs, par manque d'informations. Aucun élément nouveau n'a été transmis (impact des augmentations sur les exercices budgétaires suivants et l'évolution des capacités de remboursement, chiffrage des besoins en trésorerie les projets d'extension...) permettant de justifier la pertinence des niveaux d'augmentation présentés. Il estime donc qu'il ne dispose pas d'éléments suffisamment pertinents pour lui permettre de voter les augmentations proposées.

M le Proviseur souligne que le budget initial 2021 n'est pas présenté à l'équilibre et qu'il conviendra, sur plusieurs exercices, de tendre vers l'équilibre et de retrouver des capacités de financement. Il précise qu'il œuvre, en



direction du siège de l'AEFE à faire entendre que les remontées actuelles vers l'agence ne sont pas soutenables au regard des finances de l'établissement.

M. PETITGENET demande comment se fera l'accueil des futures classes.

M. le Proviseur explique qu'à la rentrée 2021, le nouveau CE1 sera accueilli dans l'ancienne salle de CE2A rénovée, et qu'à compter de 2022, on utilisera les salles modulaires autrefois utilisées pendant la construction du nouveau lycée qui seront-elles aussi rénovées et vérifiées.

Mme SAUNOIS, représentante des personnels non enseignants s'interroge sur la pertinence financière d'accueillir de nouveaux élèves.

M. le Proviseur précise que, lorsque l'on ouvre une classe en primaire, l'établissement est bénéficiaire au 13^{ème} élève inscrit environ. Il ajoute par ailleurs que la demande est forte ainsi qu'en atteste le nombre de candidats aux tests chaque année.

M. ZEIN assure que pour les parents, la contribution au développement du lycée est essentielle ; il précise cependant que, dans le contexte économique actuel, les augmentations ne seront pas soutenables pour les familles. Il ajoute qu'il aurait souhaité que l'AEFE puisse établir une « feuille de route » pour ce développement attendu.

M. TORNATORE, représentant des parents, assure qu'il sera difficile d'expliquer aux parents des augmentations de tarifs combinées à l'utilisation de locaux modulaires et au recrutement de professeurs locaux.

M. le Proviseur lui répond qu'il s'agit d'une période au cours de laquelle des efforts devront être consentis et il ajoute que pour ce qui concerne le recrutement d'enseignants locaux, l'AEFE souhaite mettre à disposition du LFTM un poste d'EMFE dont la mission sera d'accompagner et de former ces nouveaux collègues, comme cela sera abordé au point « Carte des emplois ».

M. PETITGENET exprime une inquiétude relative à l'utilisation de locaux du Primaire tels que la salle informatique, la BCD ou encore le plateau sportif qui risquent d'être surchargés.

M. Le Proviseur lui répond qu'il faudra en effet envisager une organisation optimale et que l'équipe d'EPS réfléchit à un nouvel espace de type « Dojo ».

M. ZEIN demande si le nouveau projet d'établissement va voir le jour, car il devra refléter la volonté de développement.

M. le Proviseur explique que l'année scolaire passée, la fermeture de l'établissement n'a pas permis de finaliser le projet et qu'à la rentrée les équipes enseignantes étaient très mobilisées par la session de septembre des examens. Il faudra donc que cette année le projet soit achevé.

Mme MAHJOUR, représentante des parents, demande jusqu'à quand les tarifs vont augmenter.

M. le Proviseur répond que la politique de l'établissement doit être d'augmenter les tarifs sur plusieurs exercices.

Mme SAUNOIS se demande s'il y aura suffisamment d'élèves pour remplir les classes.

M. Le Proviseur lui rappelle le nombre de candidats aux tests.

Mme MAHJOUR s'interroge sur les extérieurs du lycée, les parkings.

M. ZEIN lui rappelle que l'APELF essaie de faire avancer cet aspect des choses auprès des autorités locales.

M. HEDIA souligne que, malgré l'augmentation notable des recettes, le déficit de l'exercice approche les 9 millions de MRU.

M. Le Proviseur répond qu'en effet, c'est la raison pour laquelle il convient d'augmenter les tarifs. Il faut que l'établissement tende vers l'équilibre budgétaire, puis des exercices bénéficiaires qui permettront de nouveaux investissements.



Mme SAUNOIS demande pourquoi on n'attend pas d'avoir retrouvé cet équilibre avant de faire augmenter les effectifs.

M. BERTRAND, le COCAC, rappelle qu'il s'agit bien d'une commande institutionnelle de progression des effectifs de l'Enseignement Français à l'Étranger.

Après ces débats, la proposition d'augmentation des tarifs de 8% pour les élèves français, 4% pour les élèves mauritaniennes et 0% pour les élèves de nationalités tierces est mise aux voix.

Contre : 10

Abstention : 1

Pour : 4

N.B. M. SOGNONVI, suppléant de M. BAXEN représentant des personnels enseignants, n'a pas pris part au vote étant sorti au moment du vote.

VII. Budget initial 2021

M. Le Proviseur précise qu'en l'absence de Mme THIAM, nommée DAF intérimaire pendant l'absence de Mme KHAIRIG, c'est lui qui présentera le budget initial 2021.

Il précise que l'AEFE a modifié la présentation des budgets des établissements en gestion directe (EGD) qui est le statut du LFTM, afin de ne plus afficher de « double flux » financiers. Cela rend un peu plus complexe la lecture du budget puisque les remontées (notamment la participation à la rémunération des résidents) ne sont plus intégrées au budget. Elles apparaissent néanmoins dans les tableaux explicatifs remis aux membres. M. le Proviseur présente un diaporama sur le budget et invite les membres à poser des questions au cours de cette présentation.

M. ZEIN demande où apparaissent les frais de tests d'entrée au LFTM dans les recettes et ce que représentent les subventions.

M. le Proviseur explique qu'ils se trouvent sous la dénomination « frais de dossier ». M. ZEIN suggère que la dénomination soit modifiée pour plus de commodité. Les subventions sont essentiellement les bourses scolaires attribuées aux élèves de nationalité française, suivant des critères établis par l'AEFE et appliqués par le conseil consulaire des bourses.

Par ailleurs M. ZEIN demande pourquoi les dépenses pédagogiques sont en baisse pour 2021.

M. le Proviseur explique que l'année passée des dépenses liées à la réforme des lycées ont été effectuées mais qu'elles n'avaient pas à être renouvelées. Il précise qu'à l'exception de deux projets, toutes les demandes émanant des équipes pédagogiques ont été satisfaites.

Mme MAHJOURB demande pourquoi l'activité natation est maintenue en 6^{ème} alors qu'elle semble très onéreuse.

M. le Proviseur lui rappelle l'obligation du « savoir nager », compétence essentielle en fin de cycle 3, a fortiori dans un pays où le littoral est si important.

M. ZEIN demande à quoi correspondent les reversements à la mutualisation.

M. le Proviseur lui explique qu'il s'agit d'une quote-part basée sur la masse salariale et qui permet de financer une partie du plan de formation de la Zone (le complément étant apporté par l'AEFE).

M. ZEIN demande si l'on peut agir sur le niveau des remontées à l'AEFE.



M. le Proviseur indique qu'il s'y emploie en expliquant la situation financière fragile de l'établissement. Les représentants des parents d'élèves proposent de faire remonter cette information à la FAPEE, qui est membre du conseil d'administration de l'AEFE.

M. ZEIN souhaite que les voyages scolaires apparaissent dans le budget.

M. le Proviseur explique qu'étant donné le contexte sanitaire, aucun projet de voyage n'a été travaillé pour l'année 2021. Il ajoute que ces voyages apparaissent bien dans le budget lorsqu'ils sont proposés aux élèves et leurs familles.

M. ZEIN souhaite savoir si l'établissement a des engagements pluriannuels.

M. Le Proviseur répond que non.

M. PETITGENET s'interroge sur l'impact des variations du taux de change.

M. Le Proviseur indique qu'il essaiera d'apporter une réponse plus précise à cette question ultérieurement.

M. HEDIA souhaite savoir comment le déficit budgétaire est absorbé et comment éviter ce déficit lors des prochains exercices.

M. le Proviseur indique que le niveau de trésorerie à la fin de l'exercice sera très (trop) faible et qu'il faut donc poursuivre tous les efforts pour améliorer l'équilibre budgétaire de l'établissement.

Mme GRIMAUD s'interroge sur l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la mutualisation dans la mesure où de nombreuses missions n'ont pu avoir lieu. Elle souhaite savoir si un remboursement sera effectué.

M. Le Proviseur répond qu'un remboursement n'a jamais été évoqué mais qu'il prendra des renseignements sur ce point.

M. ZEIN souhaite savoir comment sont calculées les remontées à l'AEFE.

M. le Proviseur indique qu'il s'agit de chiffres basés sur la structure et la carte des emplois et que ces chiffres sont établis par l'Agence.

M. ZEIN souhaite savoir si un calcul précis a été effectué sur l'achat de gel hydro alcoolique et si par ailleurs les masques pourraient être distribués gracieusement aux élèves par l'établissement.

M. le Proviseur lui indique que l'achat de gel est prévu au budget 2021, mais qu'il n'a pas été envisagé de distribuer des masques systématiquement (ce qui est fait cependant lorsqu'un élève oublie son masque). Des parents ont offert des boîtes de masques à l'établissement. Il ajoute que ces questions pourront utilement être abordées au cours des prochains CHSCT et CHSCS.

Après ces débats, le budget initial 2021 est mis aux voix :

Contre : 3

Abstention : 8

Pour : 5

Le budget est adopté

M. ZEIN fait tout de même remarquer qu'il devait tenir compte d'un gel de l'augmentation des tarifs pour l'année 2021/2022, car elle n'a pas été adoptée par le présent CE.

VIII. Carte des emplois rentrée 2021



M. le Proviseur explique qu'il s'agit des modifications dans la carte des emplois de personnels détachés par l'AEFE pour la rentrée prochaine. Il présente les propositions :

- Création d'un poste d'Enseignant Maître Formateur en Etablissement (EMFE) expatrié
- Suppression d'un poste de résident 1^{er} degré vacant
- Transformation d'un poste de résident 2nd degré de Physique Chimie (vacant) en Histoire géographie.

Mme GRIMAUD déplore que l'un des deux postes de RE1 gelés soit finalement supprimé.

M. le Proviseur précise qu'en règle générale, il faut plutôt supprimer deux postes de RE1 pour créer un poste d'EMFE expatrié et que l'établissement sera très largement gagnant dans cette proposition : le poste n'impactera pas le budget et les recrutés locaux bénéficieront d'un accompagnement de grande qualité.

M. TORNATORE demande si le poste d'EMFE aurait été créé si les postes de RE1 n'avaient pas été vacants.

M. Le Proviseur lui répond qu'il ne pense pas que cette création eût été possible alors.

M. PETITGENET demande s'il faudra créer un ½ temps pour compenser le ½ temps de l'EMFE.

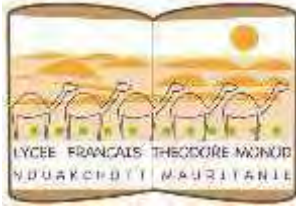
M. Le Proviseur répond que oui.

Les propositions sont mises aux voix :

- Création d'un poste d'Enseignant Maître Formateur en Etablissement (EMFE) expatrié
 - Pour : unanimité des 16 votants
- Suppression d'un poste de résident 1^{er} degré vacant
 - Contre : 6
 - Abstention : 5
 - Pour : 5
- Transformation d'un poste de résident 2nd degré de Physique Chimie (vacant) en Histoire géographie.
 - Contre : 1
 - Abstentions : 3
 - Pour : 12

IX. Plan de formation

M. le Proviseur explique que la cellule de formation continue s'est réunie le 3 novembre afin de proposer la répartition des départs en formation pour l'année scolaire 2020/2021. Il précise que les enseignants nouvellement recrutés en contrat local bénéficient pendant leur deux premières années d'exercice d'un plan de formation qui a été considérablement étoffé et qui permet, sur deux années, de bénéficier d'environ 250 heures de formation. L'organisation de ces formations pour les néo recrutés implique qu'il y a un peu moins de propositions de stages pour les autres collègues qu'auparavant. Il s'agit là d'un choix fort de l'AEFE et qui bénéficie aux établissements. Pour cette année scolaire, quatre néo recrutés 1^{ère} année et deux 2^{ème} année au primaire, trois 1^{ère} année et deux 2^{ème} année au secondaire bénéficient des formations. Des accompagnants pédagogiques, choisis parmi les collègues plus chevronnés, représentent une ressource et un appui local.



Les départs en formation concernent, outre les néo recrutés 16 collègues des deux degrés ainsi que les membres de l'équipe de Direction pour les séminaires de l'AEFE qui se tiendront peut-être à distance.

Une nouvelle cellule de formation sera réunie en novembre pour les besoins en formation 2021/2022.

M. ZEIN demande si la démultiplication des contenus de stage a bien lieu.

M. le Proviseur lui répond que oui, dans toute la mesure du possible.

X. Questions diverses

M. le Proviseur rappelle qu'il avait répondu par anticipation à un certain nombre de questions diverses mais que certaines méritent peut-être des compléments d'explication.

Mme GRIMAUD indique que, pour ce qui concerne les récréations décalées prévues par le protocole sanitaire, la charge semble inégalement répartie entre collègues des cycles 2 et 3.

Mme la Directrice s'engage à vérifier ce point et à élaborer le cas échéant un planning de surveillances équilibré.

Mme GRIMAUD demande par ailleurs que faire si un cas de Covid-19 est porté à notre connaissance.

M. le Proviseur rappelle que le protocole doit alors s'appliquer et que celui-ci a été récemment précisé.

Mme GRIMAUD indique que les personnels ont le sentiment de ne pas avoir reçu suffisamment d'informations au sujet du renforcement des mesures sécuritaires décidé pendant les congés d'automne.

M. le Proviseur assure qu'il transmet aux équipes toutes les informations dont il dispose.

Mme SAUNOIS évoque le fait que certaines familles n'ont toujours pas souscrit d'assurance scolaire et que dans certains établissements, l'assurance est souscrite par l'établissement et facturée aux familles.

M. ZEIN et M. le Proviseur s'interrogent sur la légalité d'une telle mesure. Cependant M. Le Proviseur indique qu'il va se renseigner sur la question.

Mme GRIMAUD demande quand et comment les familles seront remboursées des frais d'exams.

M. Le Proviseur lui répond qu'il posera la question au service intendance et apportera la réponse aux membres du CE.

La séance du Conseil d'Établissement est close à 21h15



I/ COMPOSITION DES DIFFÉRENTES INSTANCES (Émanant du Conseil d'établissement)

I/1. CONSEIL DU SECOND DEGRE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- 4 représentants des personnels (élus au sein des membres du Conseil d'établissement titulaires ou suppléants) : 3 enseignants et 1 personnel non enseignant
- 4 représentants des usagers (élus au sein des membres du Conseil d'établissement titulaires ou suppléants) : 2 parents et 2 élèves

Stéphane GIRARD	Proviseur
Mohamed HAIDOUSSI	Proviseur Adjoint
Khadija KHAIRIG	DAF
Leila GATTI	Représentante des personnels enseignants
Théodore YIMKOUAN GATCHA	Représentant des personnels enseignants
Christophe PETITGENET	Représentant des personnels enseignants
Pascale FABRE	Représentant des personnels non enseignants
Ahmed ZEIN	Représentant des Parents
Fatma MAHJOUB	Représentant des Parents
Tibiba DAHI	Représentant des Elèves
Aminetou AMADOU	Représentant des Elèves



I/2. CONSEIL DE DISCIPLINE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement ou son adjoint
- Un CPE
- La Directrice administrative et financière
- 5 représentants des personnels (élus au sein des membres du Conseil d'Etablissement titulaires ou suppléants) : 4 enseignants + 1 personnel non enseignant
- 5 représentants des usagers (élus au sein des membres du Conseil d'Etablissement titulaires ou suppléants) : 3 parents + 2 élèves

Stéphane GIRARD ou Mohamed HAIDOUSSI	Proviseur ou Proviseur Adjoint (CPE)
Khadidja KHAIRIG / Coumba THIAM	DAF
Fatima ABDELLAHI	CPE
Linda EL SID	Représentante des Personnels Enseignants
Sami HEDIA	Représentant des Personnels Enseignants
Fanny MISSIR	Représentante des Personnels Enseignants
Christophe PETIGENET	Représentant des Personnels Enseignants
Caroline SAUNOIS	Représentante des Personnels non Enseignants
N'Data MALOUKIF	Représentante des Parents d'Elèves
Ahmed ZEIN	Représentant des Parents d'Élèves
Flavien TORNATORE	Représentant des Parents d'Élèves
Mahmoud ABDOULLAH	Représentant des élèves
Sid Ahmed KHYAR	Représentant des élèves



II/ COMPOSITION DES DIFFERENTES INSTANCES (N'émanant pas du Conseil d'établissement)

II/1. COMMISSION DU DIALOGUE SOCIAL

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef du SCAC
- Le Chef d'établissement
- Le DAF
- 3 représentants des personnels : 1 enseignant de chaque degré + 1 personnel non enseignant

Pierre Yves BERTRAND	Chef du SCAC
Stéphane GIRARD	Proviseur
Khadidja KHAIRIG / Coumba THIAM	DAF
Chris SOGNONVI	Enseignant du 1er degré
Abdourahmane THIAM	Enseignant du 2 nd degré
Caroline SAUNOIS	Personnel non enseignant



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

II/2. CELLULE DE FORMATION CONTINUE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- La Directrice de l'Ecole Primaire
- La DAF
- 4 Représentants des personnels : 2 enseignants du 2nd degré et 2 enseignants du primaire
- 1 représentant des personnel administratif, ouvrier et de service

GIRARD Stéphane	Proviseur
HAIDOUSSI Mohamed	Proviseur Adjoint
BREARD Evelyne	Directrice de l'Ecole Primaire
KHAIRIG Khadidja / THIAM Coumba	DAF
Elsa GRIMAUD	Enseignante du 1 ^{er} degré
Marie MACIRE	Enseignante du 1 ^{er} degré
Camille FUMET	Enseignante du 2 nd degré
Christophe PETITGENET	Enseignant du 2 nd degré
Pifeng DANIELOU	Représentant administratif



II/3. COMMISSION DE VIE EDUCATIVE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- 1 membre de la vie scolaire
- Infirmière
- 1 représentant des parents d'élèves
- 2 représentants des enseignants (1 du primaire et 1 du secondaire)
- 1 représentant des personnels non enseignant
- 2 Représentants des élèves

GIRARD Stéphane	Proviseur
HAIDOUSSI Mohamed	Proviseur Adjoint
FABRE Pascale	Infirmière
ABDELLAHI Fatima	CPE
Guilhem GERMOND	Enseignant du 2 nd degré
Florence PEYRON	Enseignante du 1 ^{er} degré
N'Data MALOUKIF	Représentant des parents d'élèves
Roselyne EL HAMED	Représentante du personnel non enseignant
Amina DATT	Représentant des élèves
	Représentant des élèves



II/4. COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- L'Infirmière scolaire
- 3 représentants des enseignants
- 2 représentants des parents d'élèves
- 4 représentants des élèves

GIRARD Stéphane	Proviseur
HAIDOUSSI Mohamed	Proviseur Adjoint
Farah GHOUL	Enseignante
Béatrice CHALUMEAU	Enseignante
Laurence OULD ELY	Enseignante
FABRE Pascale	Infirmière
Flavien TORNATORE	Représentant des parents d'élèves
Khadij MOHAMED SALEM	Représentante des parents d'élèves
Mohamed HOURMATALLAH	Représentant des d'élèves
Sara HOROMTALLAH	Représentant des d'élèves
Matt MOHAMED AHID	Rreprésentant des d'élèves
Diary BA	Rreprésentant des d'élèves



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

III/5. CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE ET COLLEGIENNE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

GIRARD Stéphane	Proviseur, Président du CVL
HAIDOUSSI Mohamed	Proviseur Adjoint
ABDELLAHI Fatima	<i>CPE</i>
Guilhem GERMOND	Enseignant
Fanny MISSIR	Enseignante
Christine LECOEUR	Enseignante
Viviane BASSOU	Enseignante
Claude HAPPY ?	Surveillant
Fatma MAHJOUR	Représentant des Parents d'élèves
Khadij MOHAMED SALEM	Représentant des Parents d'élèves
AMOU Aminetou	Représentant des élèves
DATT Amina	Représentant des élèves
HOROMTALLAH Sara	Représentant des élèves
DAHI Tibiba	Représentant des élèves
EL MAMY Aichata	Représentant des élèves
HOURMATTOULAH Mohamed	Représentant des élèves
MOHAMED AHID Matt	Représentant des élèves
MOHAMED AHID Fatimetou	Représentant des élèves
BABA EL HASSENE Fatimetou	Représentant des élèves
BA Diary	Représentant des élèves

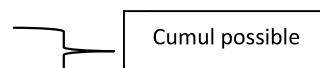


II/6. CONSEIL PEDAGOGIQUE

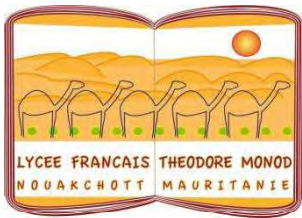
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Proviseur Adjoint
- Un professeur principal par niveau d'enseignement
- Un professeur pour chaque champ disciplinaire
- Un conseiller principal d'éducation



GIRARD Stéphane	Proviseur
HAIDOUSSI Mohamed	Proviseur Adjoint
ABDELLAHI Fatima	CPE
LINDSAY Lennox	PP 6ème
YIMKOUAN GATCHA Théodore	PP 5ème
SARR Marieme	PP 4 ^{ème}
FILIPPONI Christian	PP 3 ^{ème} EPS
FUMET Camille	PP 2 ^{nde} Maths
PONS Aurélie	PP 1 ^{ère} Français
BOURGEOIS Guillaume	PP Tale
DIAGANA Youssouf	Technologie
BASSOU Viviane	Hist. Géo.
PETITGENET Christophe	SVT
MELCHIOR OUMAR Stéphanie	Langues Vivantes
ALONSO Marta	Documentation
KANE Lamine	Arts
ZAROUALI Abdelkader	SPC



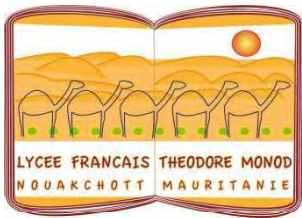
II/7. COMMISSION D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- La DAF
- La Directrice Primaire
- 2 représentants des enseignants (1 enseignant du 1er degré, 1 enseignant du 2nd degré)
- 1 Représentant du personnel non enseignant
- L'Agent chef
- L'infirmière

Stéphane GIRARD	Proviseur
Evelyne BREARD	Directrice du Primaire
Khadidja KHAIRIG / Coumba THIAM	DAF
Catherine DUBOIS	Enseignante 1 ^{er} degré
Christine LECOEUR	Enseignante 2 nd degré
Blandine SOULIMENT	Personnel non enseignant
N'DIONG Hamedine	Agent chef
FABRE Pascale	Infirmière



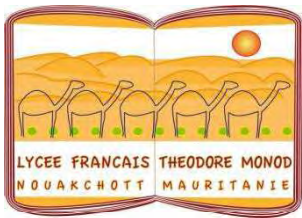
/8. CONSEIL HYGIENE ET SECURITE DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMPOSITION

- Le Chef d'établissement
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice du primaire
- La C. P. E
- 4 représentants des personnels : 2 enseignants du 2nd degré, 1 enseignant du 1^{er} degré et 1 personnel administratif ou de service
- 3 représentants des usagers : 2 parents et 1 élève
- 1 représentant de santé

GIRARD Stéphane	Proviseur ou son adjoint
KHAIRIG Khadidja / THIAM Coumba	DAF
BREARD Evelyne	Directrice primaire
ABDELLAHI Fatima	C. P. E
Christine LECOEUR	Enseignante du 2 nd degré
Linda EI SID	Enseignante du 2 nd degré
Catherine DUBOIS	Enseignante du 1 ^{er} degré
Blandine SOULIMENT	Représentant du personnel administratif ou de service
Maria LEONE	Représentant des Parents
Ahmed ZEIN	Représentant des Parents
Mohamed HOURMATALLAH	Représentant des Elèves
Pascale FABRE	Infirmière



Réponses aux questions diverses adressées par courriel aux membres du CE :

Bonjour,

Je vous remercie pour votre courriel ainsi que pour les questions que vous avez souhaité m'adresser afin de les inscrire à l'ordre du jour de notre prochain conseil d'établissement.

Je vais me permettre d'apporter des réponses écrites aux questions qui ne nécessitent pas forcément des débats en séance, l'ordre du jour étant assez chargé, il pourrait être compliqué de toutes les traiter dans un délai raisonnable. Je vous rappelle que certaines questions peuvent m'être posées lorsque je me rends quotidiennement en salle des professeurs ou bien par écrit, "au fil de l'eau" lorsqu'une interrogation point.

Je me permets de joindre à ce courriel une version précisée de notre protocole sanitaire adopté à l'unanimité en séance le 31 août dernier. Nous pourrions l'adopter mardi soir si les membres du CE en sont d'accord.

Mes réponses figurent dans le corps de votre courriel, en bleu.

Bien cordialement

Bonsoir Monsieur Girard,

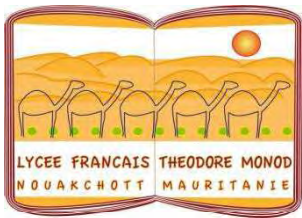
Nous souhaitons poser les questions diverses suivantes au CE du 17.11.20.

Le protocole sanitaire prévoit des récréations échelonnées afin de minimiser les brassages entre les niveaux et les classes mais la reprise des activités comme l'AS, bientôt la web radio, ou tout autre activité des après-midis entraînent un brassage important. Est-ce cohérent ?

Les activités comme l'AS ou la Web radio ne mobilisent pas autant d'élèves à la fois que les récréations. Il semble important de maintenir ces récréations échelonnées.

Lors du récent épisode de cas suspect dans l'établissement, nous nous sommes rendu compte de notre méconnaissance des procédures prévues lorsqu'un membre des équipes éducatives ou un élève est suspecté. Pourrions-nous avoir un rappel écrit et clair des procédures dans les différents cas de figures ?

C'est l'intérêt du protocole



Un questionnaire a été envoyé aux élèves dans le cadre des cas suspects. Quelle est la finalité précise de ce questionnaire ?

Il a permis à la Direction régionale de la santé d'analyser la situation.

D'autres institutions mettent en place des commissions spécifiques inhérentes à la crise actuelle permettant de réfléchir aux actions à mener, adaptations à avoir... Est-il envisagé de mettre en place une telle commission ?

Ces instances existent : Ce sont les commissions Hygiène et Sécurité

Qui est le médecin référent du LFTM ?

Les médecins référents de l'ambassade de France sont le Dr Najjar et le Dr Hanna

Les professeurs souhaitent qu'un rappel soit fait aux élèves sur le port du masque qui doit couvrir la bouche et le nez.

Cela est fait quotidiennement, nous pourrions effectuer un rappel via Pronote

L'apparition d'un cas positif dans l'équipe enseignante a soulevé la question de l'aide au parcours et à la prise en charge, notamment lorsque la réalisation d'un test est nécessaire. Le test est-il payant ? Si oui, est-il pris en charge par la sécurité sociale française ? Par les caisses de santé locale ? Ou se fait-il ?

Le test est payant, la question de la prise en charge relève de chaque agent il peut être réalisé à l'INRS

Pouvez-vous faire un bilan sur le protocole sécuritaire mis en place depuis les vacances de la Toussaint ?

Nous nous trouvons au niveau le plus élevé de la vigilance attentat, le dispositif a donc été reconduit sur décision de l'ambassade.

La buvette au primaire est un lieu de frustration et d'amplification des inégalités pour des enfants en bas âge. Certains passent leur récréation à attendre leur tour, des enfants



peuvent être jaloux de ne pas y avoir accès... Est-ce vraiment judicieux pour des enfants de primaire de mettre en place ce type de service ?

Sans doute cette question aurait-elle pu être tout d'abord posée en conseil d'école, après une éventuelle réflexion en conseil des maîtres.

De nombreux enfants n'ont pas encore transmis de justificatifs d'assurance scolaire pourtant obligatoire, plus de 2 mois après la rentrée. Les relances ne sont pas efficaces.

En 2019 - 2020, comme chaque année, l'année s'est finie avec bon nombre d'élèves sans assurance. Ce n'est pas équitable pour ceux qui en souscrivent une.

Dans l'immédiat, est-ce normal de permettre à certains élèves de ne pas avoir d'assurance. Qu'est ce qui est proposé pour y remédier ?

Ne peut-on pas envisager une assurance de groupe qui serait intégrée aux frais d'écolage ? Cela permettrait de supprimer ce flottement et faciliterait la vie des parents.

Le fait d'être assuré relève d'une démarche individuelle. Nous allons poursuivre les relances auprès des familles qui n'ont pas encore souscrit.

Dans la même idée, la vaccination des enfants est obligatoire. Cependant dans les faits un enfant non vacciné n'est pour autant pas inquiété. Le carnet de vaccination comme pièce d'inscription est-il pertinent ?

Oui, c'est ce qui permet de s'assurer que les vaccins nécessaires ont été réalisés.

Eduka est devenue la base de données par excellence de gestion des élèves de l'établissement. Il contient des données de santé notamment qu'il peut être utile de connaître. Pourquoi les enseignants n'y ont-ils pas accès ?

Il s'agit de données sensibles accessibles en tout premier lieu à l'infirmière scolaire.

Lors des dernières vacances, quel membre de la direction était d'astreinte ?

Mme Thiam



Avant les vacances scolaires, est-ce que le personnel du LFTM peut être prévenu des personnes d'astreinte et des dates ?

Oui

L'établissement essaye de se lancer dans une démarche de développement plus durable. Des propositions semblent avoir été faites d'utiliser des produits moins nocifs, pourtant efficaces et plus économiques. Cette option a-t-elle été réellement envisagée ? D'autre part, le matériel mis à disposition des agents n'est pas toujours adapté ou propre. Un état des lieux est-il envisageable afin d'améliorer les conditions de nettoyage et l'efficacité de celui-ci ?

C'est une question dont la commission Hygiène et sécurité peut se saisir avec profit.

Avant les vacances, nous avons demandé un report du CE concernant les augmentations de tarifs, afin d'obtenir plus d'informations sur la légitimité de ces augmentations. Aujourd'hui nous allons devoir voter, mais aucune précision n'a été apportée pour nous permettre une réflexion éclairée sur les tarifs. Pourquoi ?

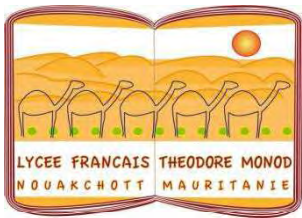
Les explications seront apportées en séance.

L'établissement se lance dans un projet d'augmentation des effectifs qui entraînera des coûts supplémentaires (et des revenus), ainsi qu'un agrandissement de l'établissement alors qu'on a déjà du mal à gérer en terme d'entretien. Pourquoi ne pas consolider les acquis actuels avant de chercher à agrandir l'école ?

Idem

Quand allons-nous recevoir la projection de la planification des coûts et recettes sur les 10 ans à venir (dernière ouverture de classe prévue en 2030) ? Quels seront les besoins en personnel et les besoins matériels ?

Idem



Pourquoi les parents ne sont pas informés par le lycée de ce projet d'agrandissement et des surcoûts que cela va entraîner pour eux ?

C'est bien tout l'intérêt d'un conseil d'établissement où siègent des représentants de parents.

Pourquoi, alors que l'AEFE a dit vouloir impliquer davantage les parents qui sont la source de revenu principale de l'établissement, leurs avis n'est-il pas demandé ?

Le Directeur de l'AEFE a annoncé la création d'une nouvelle instance dans les EGD, nous attendons les textes d'application pour la mettre en œuvre.

Lors du dernier conseil d'école du 10/11/20, il a été évoqué par la direction que chaque élève avait sa scolarité financée par les subventions françaises via l'AEFE à hauteur de 50%, pourriez-vous expliquer ce calcul ?

Cela sera fait en séance.

L'an passé il a été promis de rembourser les frais d'inscription au bac pour nos élèves. Cependant au premier trimestre de cette année la déduction n'a pas été appliquée. Pourquoi ?

Mme Thiam apportera en séance des éclaircissements sur ce point.

Des groupes d'enfants quémandeurs tentent de racketter les enfants du LFTM à la sortie des classes. Comment arrêter ce racket ?

Si des adultes (professeurs ou parents) ont connaissance de tels agissements, il serait plus que souhaitable qu'ils en informent la Direction de l'établissement qui pourra alors se mettre en relation avec les autorités.